



## FICHE MISSION

Année universitaire  
2010-2011

### DE L'ENSEIGNANT CHARGE D'UN TUTORAT AVEC L'ETRANGER

Montant maximum de la  
PRP : 20hTD

Sous la responsabilité du responsable du service des Relations Internationales, le responsable du tutorat avec certains établissements partenaires étrangers s'engage, à un niveau strictement académique, à :

- Etudier toutes les sources d'information disponibles concernant les établissements partenaires dont il a la charge (sites internet, plaquettes, dossiers...),
- Examiner de façon approfondie les différents cursus (annuaires des cours, catalogue ECTS...) proposés par les établissements partenaires,
- Négocier et élaborer le cursus d'études de chacun pour la période considérée en coopération étroite avec le tuteur de l'établissement partenaire et les étudiants concernés,
- Encourager les étudiants étrangers à venir étudier à l'ENSAIT,
- Visiter l'établissement partenaire lorsque cette visite s'avère nécessaire.

Lors de la visite, le tuteur doit rencontrer le responsable SOCRATES ou équivalent, les responsables des domaines d'études (cours et options) et les responsables en matière de recherche. Cette visite doit également permettre de connaître les interlocuteurs et les matériels d'enseignement et de recherche disponibles. En outre, elle doit permettre de régler ou de préciser les questions restées en suspens et notamment celles relatives aux compatibilités des programmes.

De retour à l'ENSAIT, la mission du tuteur consistera à :

- Présenter aux étudiants de l'ENSAIT l'établissement partenaire,
- Les convaincre de l'intérêt d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger,
- Etre le tuteur pour les étudiants attendus et accueillis à l'ENSAIT. Pour cela, il communique toutes les informations de caractère académique nécessaires à l'organisation du séjour des étudiants de l'établissement partenaire (tutorat réciproque).

La mission Tutorat avec l'étranger sera considérée comme réalisée si le cahier des charges exposé ci-dessus est intégralement respecté.

Ne font pas partie de la mission du tuteur :

- L'exécution des formalités administratives (inscription des étudiants dans les établissements partenaires, élaboration des documents et formalités SOCRATES type ECTS et contrat d'études),
- L'organisation du voyage et du séjour des étudiants (ex : recherche d'un logement),
- La recherche, l'organisation et l'élaboration de la convention pour les stages réalisés au sein du secteur industriel et commercial.

Il peut être mis fin à la fonction du responsable du tutorat avec certains établissements partenaires étrangers par perte de qualité d'enseignant, par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT après avis du responsable du service des Relations Internationales.

Le responsable du tutorat s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire. (nombre d'étudiants entrants et sortants encadrés, nombre de chercheurs étrangers accueillis, visite d'établissements partenaires, participation aux entretiens de sélection, etc...)

Nom Prénom :  
Grade :

Date et Signature